

Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO)

Déclaration à Ontario Créatif concernant la renonciation

Je soussigné·e,

Nom de l'administrateur ou de l'administratrice et/ou du dirigeant ou de la dirigeante (obligatoire)

déclare par la présente être un représentant dûment autorisé ou une représentante dûment autorisée de la société

Nom de la société (obligatoire)

dans le cadre de la production

Titre de la production (obligatoire)

et dispose de la connaissance suffisante pour pouvoir confirmer à Ontario Créatif :

1. **qu'une Renonciation à l'application de la période normale de nouvelle cotisation (formulaire T2029 de l'ARC)**, telle que décrite au sous-alinéa 152(4)a)(ii) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (ci-après la « Loi »), **a été déposée** auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pendant la période normale de nouvelle cotisation de la société susmentionnée pour l'année ou les années d'imposition ayant pris fin à la ou aux date(s) suivante(s) :

Date (AAAA/MM/JJ) (obligatoire)

ET

Date (AAAA/MM/JJ) (s'il y a lieu)

Date (AAAA/MM/JJ) (obligatoire)

ET

Date (AAAA/MM/JJ) (s'il y a lieu)

dans le but de demander le crédit d'impôt de l'Ontario pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) à l'égard de la production;

OU

2. **qu'aucune Renonciation à l'application de la période normale de nouvelle cotisation (formulaire T2029 de l'ARC)**, telle que décrite au sous-alinéa 152(4)a)(ii) de la Loi, **n'a été déposée** auprès de l'ARC par la société susmentionnée pour l'année ou les années d'imposition ayant pris fin à la ou aux date(s) suivante(s) :

Date (AAAA/MM/JJ) (obligatoire)

ET

Date (AAAA/MM/JJ) (s'il y a lieu)

Date (AAAA/MM/JJ) (obligatoire)

ET

Date (AAAA/MM/JJ) (s'il y a lieu)

dans le but de demander le CIPCTO à l'égard de la production, la ou les déclaration(s) de revenus des sociétés T2 de la société susmentionnée visant l'année ou les années d'imposition indiquée(s) n'ayant pas fait l'objet d'une cotisation.

Voir la page 2 pour les prolongations liées à la COVID-19 et la signature de l'attestation

Si la production ne demande pas les prolongations liées à la COVID-19 mentionnées ci-dessous, laissez la page 2 en blanc à l'exception de la section de signature de l'attestation.

Déclaration d'intention de demander les prolongations liées à la COVID-19 dans le cadre du CIPCTO :

Je soussigné-e, déclare par la présente
Nom de l'administrateur ou de l'administratrice et/ou du dirigeant ou de la dirigeante (obligatoire)

être un représentant dûment autorisé ou une représentante dûment autorisée de la société

Nom de la société (obligatoire)

dans le cadre de la production

Titre de la production (obligatoire)

et dispose de la connaissance suffisante pour pouvoir confirmer à Ontario Créatif :

1. que la production a engagé une dépense de main-d'œuvre ontarienne à l'égard de la production le 15 mars 2020 ou avant;
2. que la production n'avait pas présenté de demande de lettre de confirmation à Ontario Créatif au 15 mars 2020. (Veuillez noter qu'une production qui, au 15 mars 2020, avait présenté une demande de lettre de confirmation avant de la retirer, sera toujours considérée comme ayant présenté une demande de lettre de confirmation au 15 mars 2020.)

Je demande que la ou les prolongation(s) suivante(s) liée(s) à la COVID-19 soi(en)t accordée(s) à la production susmentionnée :

Prolongation du délai pour **présenter la production en Ontario** de 24 mois supplémentaires, c'est-à-dire que la société doit disposer d'une entente écrite relative à la présentation de la production cinématographique ou télévisuelle en Ontario au cours de la période de quatre ans qui commence dès qu'elle est exploitable commercialement après son achèvement.

Prolongation de la **date d'échéance de la demande** de 24 mois supplémentaires, pour faire passer la date d'échéance de la demande de certificat d'admissibilité au CIPCTO et de lettre de confirmation **de 24 mois à 48 mois**. Veuillez noter que la société doit présenter une Déclaration à Ontario Créatif concernant la renonciation qui inclut les renseignements de la page 1 relatifs à la renonciation en précisant les première et deuxième années d'imposition après que les principaux travaux de prise de vues ou l'animation clé ont commencé.

Pour prolonger la date d'échéance de la demande de 18 mois supplémentaires, **pour un total maximal de 66 mois**, la société doit inclure les renseignements de la page 1 relatifs à la renonciation en précisant les troisième et quatrième années d'imposition après que les principaux travaux de prise de vues ou l'animation clé ont commencé.

Pour prolonger la date de début de production :

Je confirme en outre à Ontario Créatif :

3. que la production satisfait aux exigences décrites aux points 1 et 2 ci-dessus ET A DE SURCROÏT commencé les principaux travaux de prise de vues ou l'animation clé après le 15 mars 2020.

Je demande que la prolongation suivante liée à la COVID-19 soit accordée à la production susmentionnée :

Prolongation de la période maximale du **début de la production** pour inclure des dépenses de main-d'œuvre admissibles, de deux ans avant le début des principaux travaux de prise de vues ou de l'animation clé, à quatre ans. Veuillez noter que la société doit inclure les renseignements de la page 1 relatifs à la renonciation pour toute année d'imposition précédant les principaux travaux de prise de vues ou l'animation clé durant laquelle un crédit a été demandé.

ATTESTATION

Nom (en lettres moulées) (obligatoire) : Date (AAAA/MM/JJ) (obligatoire) :

Signature de la personne autorisée (obligatoire) : Titre (obligatoire) :